Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-03_2025-DE

Graulhet
Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT
Registre des Délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n°03/2025

SEANCE DU 13 MARS 2025

OBJET : **ACTUALISATION TABLEAU DES EFFECTIFS DU CCAS AU 01/04/2025**	
C.A convoqué le : 06/03/2025	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 9	Votants : 10

L'an 2025, le Jeudi 13 Mars,

A 18 heures 00, le Conseil d'Administration du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Monsieur Blaise AZNAR, Président du C.C.A.S.**

Présents : 9
M. Blaise AZNAR, Mme Michelle LAVIT, Mme Mireille BOUTIN, Mme Marie-Paule SOLOFRIZZO, Mme Chantal LAFAGE, M. Nicolas POSER, Mme Danièle DESERT, Mme Djamila SOARES PINTO, Mme Hélène CORNU.

Absents sans pouvoir : 7
M. Kamel BATAOUI Kamel, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO, Mme Coralie DELON, Mme Elodie PEYRAU, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Annie FABRIES, Mme Jacqueline PECH.

Absents avec pouvoir :1
M. Olivier Bernard HABERMEYER (pouvoir à Mme Michelle LAVIT)

ADOPTÈ À LA MAJORITÈ DES SUFFRAGES EXPRIMÈS

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-03_2025-DE

Monsieur le Président, ou son représentant, expose à l'assemblée qu'il appartient au Conseil d'Administration du C.C.A.S de fixer les effectifs des emplois des agents du C.C.A.S. titulaires et non titulaires, à temps complet et non complet, nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services du C.C.A.S.
Il rappelle par ailleurs qu'il convient de procéder à la mise en œuvre du déroulement de carrière des agents du C.C.A.S. en application des règles statutaires en vigueur.
Dans ce cadre, il propose donc de procéder à la modification du tableau des emplois du C.C.A.S. par ajustement des grades statutaires correspondants aux emplois pourvus au sein du C.C.A.S..

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

Le Conseil d'Administration ainsi informé et après en avoir délibéré,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu la délibération N°44/2017 en date du 13 décembre 2017, relative au recrutement temporaire d'agents non titulaires,

Vu la délibération N°13/2023 en date du 14 avril 2023, relative au tableau des effectifs du CCAS à compter du 1er Mai 2023,

Vu le tableau des effectifs du personnel C.C.A.S en vigueur au 1er janvier 2023,

Vu les crédits inscrits au budget du C.C.A.S.,

Considérant qu'il convient de créer un poste d'agent social afin de maintenir le bon fonctionnement du C.C.A.S.,

DÉCIDE

-D'adopter les modifications suivantes au tableau des effectifs au 1er Avril 2025

Création de l'emploi suivant :

- **Assistant Socio-éducatif 2e classe à compter du 1er avril 2025**
- **Adulte Relais à compter du 1er avril 2025**

- D'ADOPTER le tableau des effectifs annexé à la présente délibération,

- DE DONNER pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération et engager le C.C.A.S..

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-03_2025-DE

AGENTS TITULAIRES

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE Au 01/04/2025	EFFECTIF POURVU Au 01/04/2025
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif	C	2	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	1
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	1
FILIERE SOCIALE			
Cadre d'emploi des assistants sociaux éducatifs			
Conseiller socio-éducatifs 2ème classe	A	1	0
Assitant socio éducatif	A	2	2
Cadre d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants			
Educateur de jeunes enfants 1ère classe (TNC 50%)	A	1	1
Cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux			
Adjoint social territorial	C	1	0
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	2
FILIERE ANIMATION			
Adjoint territorial d'animation principal 1ère classe	C	1	0
Adjoint territorial d'animation	C	1	1
Animateur territorial	B	1	1
TOTAL		**17**	**9**

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 081-268101060-20250313-03_2025-DE

AGENTS NON TITULAIRES

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE Au 01/04/2025	EFFECTIF POURVU Au 01/04/2025
Attaché Territorial	A	1	0
Animatrice Territoriale	B	1	0
Animatrice Territoriale	C	1	0
Adjoint d'animation territoriale	C	1	1
Educateur jeunes enfants	A	1	0
Adjoint technique	C	1	1
Assistant socio-éducatif 2ème classe	A	2	2
Adjoint administratif 1ère classe	C	1	1
Adulte relais	C	1	1
Psychologue classe normal TNC (8h/mois)	A	1	1
TOTAL		11	7

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

GRAULHET, le 13 Mars 2025

Le Président du C.C.A.S.
Blaise AZNAR.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE · GRAULHET · 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »